Obernai

Entreprendre tous ensemble

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA VILLE D'OBERNAI

DECEMBRE 2007

Extraits des délibérations

Conseil du 5 novembre 2007

Rapports annuels d'activités pour l'exercice 2006 :
- de la Société d'Economie Mixte Locale Obernai-Habitat.
- de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets.
- du Sivom du Bassin de l'Ehn et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement intercommunal.

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Association Obern'aide.

Convention multipartenariale de coopération pour l'élaboration et la mise en œuvre du système d'information multimodale alsacien dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Adhésion de la Ville d'Obernai à "l'Association Strasbourg Horizons Rhénans 2013".

Construction d'un Centre Périscolaire au Groupe Scolaire Europe – Approbation du programme et de l'économie générale de l'opération.

Mise à disposition des logements situés dans le bâtiment communal "École Maternelle Freppel". Autorisation délivrée à Obernai-Habitat de déposer un permis de construire.

Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile en vue du renouvellement des réseaux d'eau potable, de collecte des eaux usées et pluviales de la rue des Pèlerins.

Approbation du marché de services pour les prestations de nettoyage des locaux et vitreries de la Ville d'Obernai pour les années 2008 à 2010.

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la section gymnastique du SRO pour l'acquisition d'un nouveau tapis de gymnastique pour le Cosec.

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association Espace Athic pour l'acquisition de matériel technique.

Aide de solidarité aux sinistrés du Pérou suite au tremblement de terre du 15 août 2007 – Versement d'un fonds de soutien à Caritas Secours Catholique d'Alsace.

Conseil du 17 décembre 2007

Politique des Villes Moyennes - Bipôle Molsheim-Obernai - Conclusion d'une nouvelle convention-cadre avec la Région Alsace pour la période 2007/2010.

Approbation de la révision N°2 du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Opération d'aménagement du Parc des Roselières - Commercialisation de la 1ère tranche : Attribution des lots individuels et des lots d'habitat collectif et groupé.

Réalisation des travaux de mise en sécurité d'une carrière de matériaux massifs sur le territoire des communes d'Ottrott et de Saint Nabor - Avis du Conseil Municipal.

Renouvellement du bail de location avec l'État pour les locaux occupés par l'Inspection Départementale de l'Education Nationale et situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 10, Square Saint Charles à Obernai

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Europe pour le projet photographique "Fenêtres sur ma Ville".

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme pour l'élaboration d'un nouveau plan de développement touristique.

État annuel des subventions pour l'exercice 2008 – Dotations de fonctionnement aux établissements communaux et organismes para-municipaux.

Adoption des Budgets Primitifs de l'exercice 2008 – Budget Principal et Budgets Annexes.

Sommaire

Extraits des délibérations du Conseil Municipal
page 2

Éditorial du Maire
page 3

Temps forts
pages 4 et 5

Budget 2008
page 6

Plan Local d'Urbanisme
pages 7 à 11

Vie scolaire :
- ***Les collèges et les lycées***

pages 12 et 13

Economie :
- ***Gripple***

page 14

Travaux
page 15

Bloc-notes
pages 16 à 18

Vie associative
page 19

Environnement
page 20

Culture
pages 21 et 22

Calendrier des manifestations
page 23

Bulletin municipal de la Ville d'Obernai - BP 205 - 67213 Obernai CEDEX

Directeur de la publication : Bernard Fischer
Rédaction : Tamina Hobeika, Maud Audinat, Service Communication

Crédits photos : Couv/Christophe Hamm - P3/ Michel Vogt - P4/ Studio Pat - P20/Raynald Moratin, Alsace Nature - P22/Rolline Laporte06 - Ville d'Obernai.
Conception et mise en page : Service Communication - Ville d'Obernai
Impression : Gyss Imprimeur. Ce journal est imprimé sur un papier blanchi s ans chlore pour respecter l'environnement.
Distribution : Ville d'Obernai
Pour toutes informations complémentaires, problèmes de distribution ou passage d'une information, vous pouvez contacter la Mairie d'Obernai – Service Communication – BP 205 67213 Obernai CEDEX -

Tél. 03 88 49 95 95
E-mail : com@obernai.fr
Internet : www.obernai.fr
Sortie du prochain numéro : Avril 2008

Chers habitants d'Obernai,

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé. Vous trouverez dans ce numéro du journal municipal d'information, tous les éléments concernant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) actuel et sa transformation en PLU.

Les grandes orientations de ce PLU reposent sur le développement économique, l'équilibre maîtrisé de l'habitat, l'aménagement de l'espace et la qualité environnementale, l'offre d'équipements et de services, le domaine des transports et des déplacements urbains.

Le budget pour l'année 2008 a été approuvé.

Dans le cadre du plan pluriannuel de réfection des rues et des voiries, des travaux importants sont prévus au premier semestre 2008 pour le réaménagement complet de la rue des Pèlerins, y compris le renouvellement de l'ensemble des réseaux.

Obernai, une fois de plus, a revêtu ses magnifiques habits de lumière pour la période de l'Avent. Comme chaque année, la période de Noël est propice à une expression de solidarité envers les personnes démunies, celles qui souffrent ou connaissent la solitude.

Joyeuses fêtes de Noël.

Bonne et Heureuse Année 2008.

Bien cordialement,

Bernard Fischer
Maire d'Obernai
Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Conseil Municipal commun avec la Ville de Gengenbach

Fête du Sport à la Halle Bugeaud

Cérémonie officielle du 11 novembre

Cérémonie de remise des Médaillés du Travail

La Fête d'Automne

1ère réunion des nouveaux Conseillers munici
Arnold, Corantin Aron, Jeanne Becher, Mathy C
Victor Fix, Estelle Gaudenzi, Yassine Hamdi,
Reignier, Camille Thevenin, Léon Trousset, Flo

Inauguration du Centre de Secours du Groupement Sud

Madame Margot Seners et Monsieur Albert Ritzenthaler ont été élevés au rang de Citoyens d'honneur de la Ville d'Obernai

Soirée d'accueil en Mairie des nouveaux habitants

de la société Hager

Séance d'entraînement de 50 jeunes basketteurs d'Obernai et du territoire avec 5 joueuses professionnelles du Racing Club de Strasbourg.

paux des enfants : Victor Accardo, Véridiana hhun, Mélissa Clar, Audrey Divine, Elise Dugué, Blandine Kirmann, Laura Leppert, Gabrielle rian Vidonne et Killian Weber.

Inauguration du salon BiObernai en présence de M. Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie.

Budget 2008

Dans sa séance du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le budget 2008, qui prévoit des dépenses pour un montant total de 16 239 635 €, dont 12 159 244€ pour les charges de fonctionnement et 4 080 391 € pour les opérations d'investissement.

Quand la ville reçoit 100€, d'où viennent-ils ?

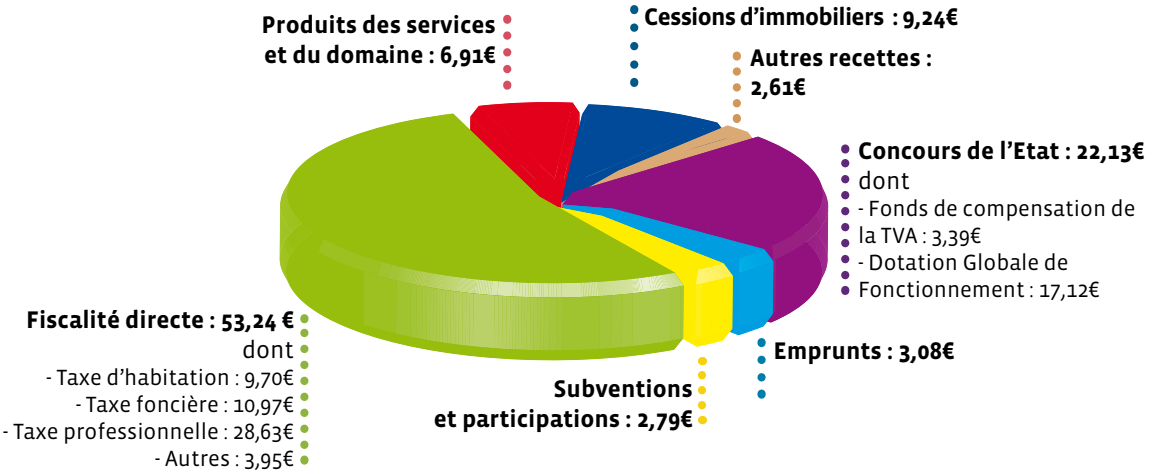

Quand la ville dépense 100€, qu'en fait-elle ?

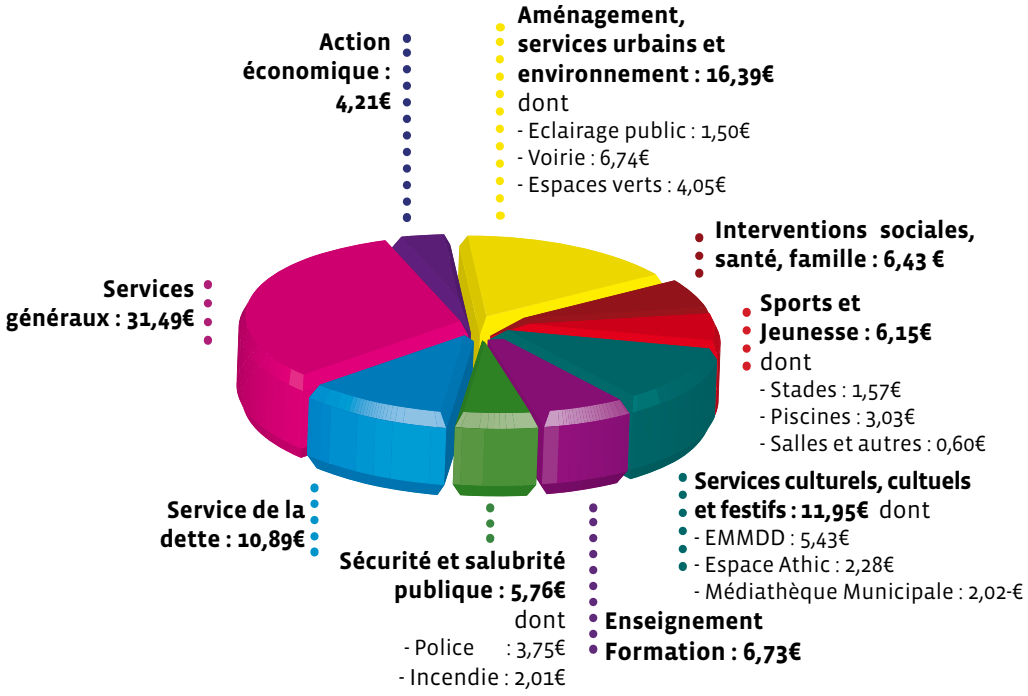

Taux des impôts communaux directs

	Taux moyens nationaux 2006	Taux moyens départementaux 2006	Taux pour Obernai 2007	Taux pour Obernai 2008
Taxe d'habitation	14,45 %	16,10 %	13,99 %	13,99 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,53 %	15,58 %	9,99 %	9,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,20 %	53,87 %	46,01 %	46,01 %
Taxe professionnelle	15,70 %	/	6,52 %	6,52 %

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme

Cinq années de travail ont été nécessaires pour élaborer le nouveau document d'urbanisme de la Ville. Après un processus, intense et approfondi, auquel les Obernois, particuliers et entreprises, ont apporté leur contribution à travers des réunions publiques, deux expositions en Mairie, un registre de concertation et une enquête publique, le PLU a été voté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2007. Le PLU entre en application dès maintenant. Il conjugue tant une protection accrue de l'environnement que d'indispensables réponses aux enjeux du territoire.

Qu'est-ce le PLU ?

Document d'urbanisme de référence et d'équilibre pour la commune, le PLU pose les objectifs de développement de la Ville pour au moins les 10 ans à venir. Il permettra à Obernai de se développer dans le futur dans un environnement maîtrisé.

Les orientations du PLU :

- Le développement économique,
- L'équilibre social et l'habitat,
- L'aménagement de l'espace et l'environnement,
- Les équipements et les services,
- Le transport et les déplacements urbains.

Le PLU est constitué :

- d'un Rapport de présentation,
- d'un élément central : le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD),
- d'un Règlement,
- des Orientations d'Aménagement,
- de Documents graphiques,

Le PLU porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction.

Le Rapport de présentation

C'est un document explicatif pour comprendre les interactions entre le territoire et son projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD -

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune à l'horizon 2017. Il constitue la base du PLU. C'est à partir des objectifs ci-dessous qu'a ensuite été établi le règlement du PLU :

- Préserver et profiter durablement d'un cadre de vie d'exception,
- Favoriser un développement raisonné de l'habitat,
- Structurer la cité et gagner en attractivité par les équipements,
- Valoriser le potentiel économique et touristique,
- Réorganiser les transports comme facteur de régulation du trafic,
- Faire de la qualité paysagère la base du développement urbain.

Le règlement du PLU

Il permet de fixer les règles d'affectation des sols en délimitant quatre types de zones :

- **les zones urbaines : U**
- **les zones à urbaniser : AU**
- **les zones agricoles : A**
- **les zones naturelles et forestières : N**

Ainsi, le règlement fixe des règles d'utilisation des sols, applicables à l'intérieur de chacune de ces zones, et détermine leur constructibilité selon une présentation type, dans les conditions prévues à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme.

Les Orientations d'Aménagement

Elles concernent des quartiers ou des secteurs et donnent un cadre aux futures constructions en précisant l'aménagement des espaces.

Les Documents graphiques

Ils présentent l'occupation des sols applicables sur le territoire d'Obernai : les choix d'aménagements et les différentes zones créées.

L'ensemble des documents du PLU est consultable à la Mairie auprès de la Direction de l'Aménagement et des Equipements et sur le site internet www.obernai.fr

Le PLU pour un développement équilibré et harmonieux d'Obernai

Le PLU d'Obernai répond aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT adopté par le groupement des Communautés de Communes du Canton de Rosheim, du Pays de Ste Odile, du Piémont de Barr et du Bernstein, et de l'Ungersberg a posé les grands objectifs d'aménagement du territoire et prévoit de faire accéder Obernai au rang de ville moyenne régionale. Ainsi, la commune est appelée à connaître une croissance démographique plus forte et à recevoir des équipements rayonnants à l'échelle régionale. Le PLU doit s'inscrire dans cette perspective.

Les futures zones à urbaniser

Le PLU d'Obernai prévoit **148,8 ha de zones à urbaniser** à court, moyen ou long terme, dont :

- 45,3 ha de zones d'activités (1AUx, 1AUxa, 2AUx) : extension du parc d'activités du Thal et du Parc d'activités Sud, création d'un parc d'activités intercommunal.
- 13,2 ha de zones d'équipements (1AUe, 1AUv) : grande salle, extension du camping, futur centre équestre, maison médicalisée...
- 21,5 ha pour le lotissement des Roselières (1AUb) dont la 1ère tranche est actuellement en chantier.
- Les 68,8 ha restants sont des zones d'extension à vocation dominante d'habitat dont **seulement 7,7 ha seront constructibles dans le cadre du PLU (1AUa et 1AUc).** Le reste constitue en effet des réserves foncières (2AU, 2AUa et 2AUb) pour un développement urbain ultérieur.

Pour maîtriser l'étalement de la Ville, le PLU prévoit seulement 7,7 ha à vocation d'habitat, immédiatement urbanisables.

L'environnement et les espaces verts

Les mesures de protection des espaces naturels sont bien plus importantes dans le PLU que dans le POS :

- les zones inondables sont inconstructibles,
- des reculs inconstructibles ont été mis en place par rapport aux cours d'eaux,
- la constructibilité a été fortement limitée, notamment pour les sorties d'exploitation,
- les protections légales et réglementaires (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...) ont été prises en compte,
- la trame verte régionale et les corridors écologiques ont été intégrés dans le PLU.

Par rapport au POS, le PLU améliore les équilibres en termes de gestion de l'espace. En effet, les espaces "libres" naturels ou agricoles ont été maintenus à l'écart de toutes nouvelles extensions urbaines et des espaces supplémentaires sont préservés de l'urbanisation.

Les espaces agricoles et naturels augmentent de 100 ha, atteignant 1951,6 ha dans le PLU.

Les réserves foncières s'inscrivent dans une vision d'ensemble et à long terme

L'ensemble du secteur non bâti ceinturant le sud de la ville, le long de la contournante, est maintenu par le PLU en réserve foncière.

Des principes d'aménagement permettent de préfigurer les vocations et l'organisation de ces secteurs. Ils garantissent un développement cohérent de l'agglomération et offrent les conditions d'une ouverture à l'urbanisation progressive en fonction des besoins, des contraintes techniques (réseaux) et des moyens de la ville.

Des espaces résidentiels mieux encadrés

La grande majorité des secteurs résidentiels sont classés en zone UC dans le projet de le PLU. Ils étaient classés en zone UB dans le POS. L'analyse comparée des principales règles de construction permet de mettre en évidence une meilleure prise en compte des spécificités de ces quartiers.

- Les possibilités de construction n'ont pas été fondamentalement modifiées dans le projet de PLU. En conséquence, il ne sera pas plus "aisé" de construire des immeubles collectifs dans le cadre du PLU, qu'il ne l'était dans le cadre du POS.
- La hauteur totale des constructions, libre dans le POS et résultant exclusivement de la largeur des bâtiments, est dans PLU plafonnée à 11 mètres.
- Les espaces libres, dont la qualité contribue indéniablement à l'image de ces quartiers, sont maintenant encadrés par une emprise au sol maximale des constructions et par des orientations d'aménagement particulières, ce qui offre des garanties supplémentaires quant à la qualité et la cohérence des projets urbains ultérieurs.

Dans les secteurs résidentiels, la moitié au moins des espaces devront rester non bâtis.

La répartition des superficies du PLU

Zones à urbaniser à court, moyen ou long terme	Superficie ha
Zone 1 AU	56,5
- dont secteur 1 AUa	7,2
- dont secteur 1 AUb	21,5
Parc des Roselières	
- dont secteur 1 AUc	0,5
- dont secteur 1 AUe	12,0
- dont secteur 1 AUv	1,2
- dont secteur 1 AUxa	14
Zone 2 AU (réserves foncières)	92,3
- dont secteur 2 AUa	22,2
- dont secteur 2 AUb	17,7
- dont secteur 2 AUx	31,3
Total zones à urbaniser et réserves foncières	**148,8**
Zone naturelles et agricoles	
Zone A	1011,2
- dont secteur Aa	28,8
- dont secteur Av	295,1
Zone N	940,5
- dont secteur Na	375
- dont secteur Nb	18,7
- dont secteur Nc	4,1
- dont secteur Ne	5,3
- dont secteur Nj	2,8
- dont secteur Nx	15,4
Total des zones naturelles et agricoles	**1951,6**

Les surfaces sont approximatives et exprimées en hectares.

Zones urbaines	Superficie ha
Zone UA	23,5
Zone UB	49,9
Zone UC	181,7
Zone UE	67,5
- dont secteur UEa	1,5
- dont secteur UEb	8,5
Zone UF	2,9
Zone UX	152,3
- dont secteur UXa	32,9
- dont secteur UXb	3,1
- dont secteur UXc	1,4
Total des zones urbaines	**477,8**

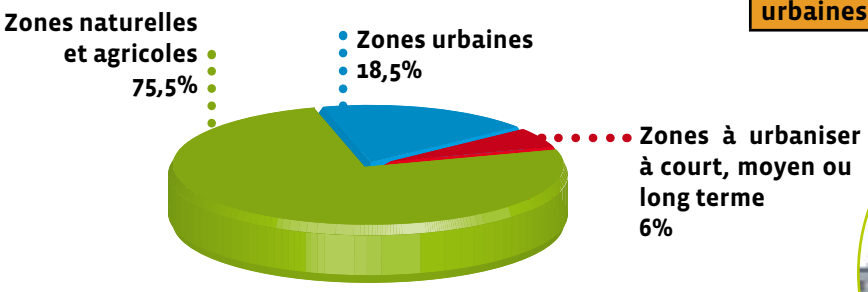

Les grandes zones du PLU d'Obernai

Zone Urbaine : U	
	UA : zone équipée qui correspond au centre historique.
	UB : zone équipée qui comprend les premières extensions urbaines du centre ancien, notamment le long des grands axes de circulation.
	UC : zone équipée qui regroupe des zones résidentielles existantes proches du centre, comprenant essentiellement de l'habitat individuel.
	UE : zone équipée qui est réservée à l'implantation d'équipements et de services publics : - **UEa :** secteurs non raccordables au réseau d'assainissement collectif. - **UEb :** secteur correspondant au Parc de la Léonardsau.
	UF : zone équipée qui est réservée à l'implantation de locaux d'hébergement touristique et d'équipement connexes.
	UX : zone équipée qui est réservée à l'implantation d'activités économiques : - **UXa :** secteur correspondant au Parc d'activités du Thal et au Parc d'activités Sud à vocation principalement artisanale et commerciale. - **UXb :** secteur à vocation principalement artisanale. - **UXc :** secteur à vocation exclusivement commerciale.

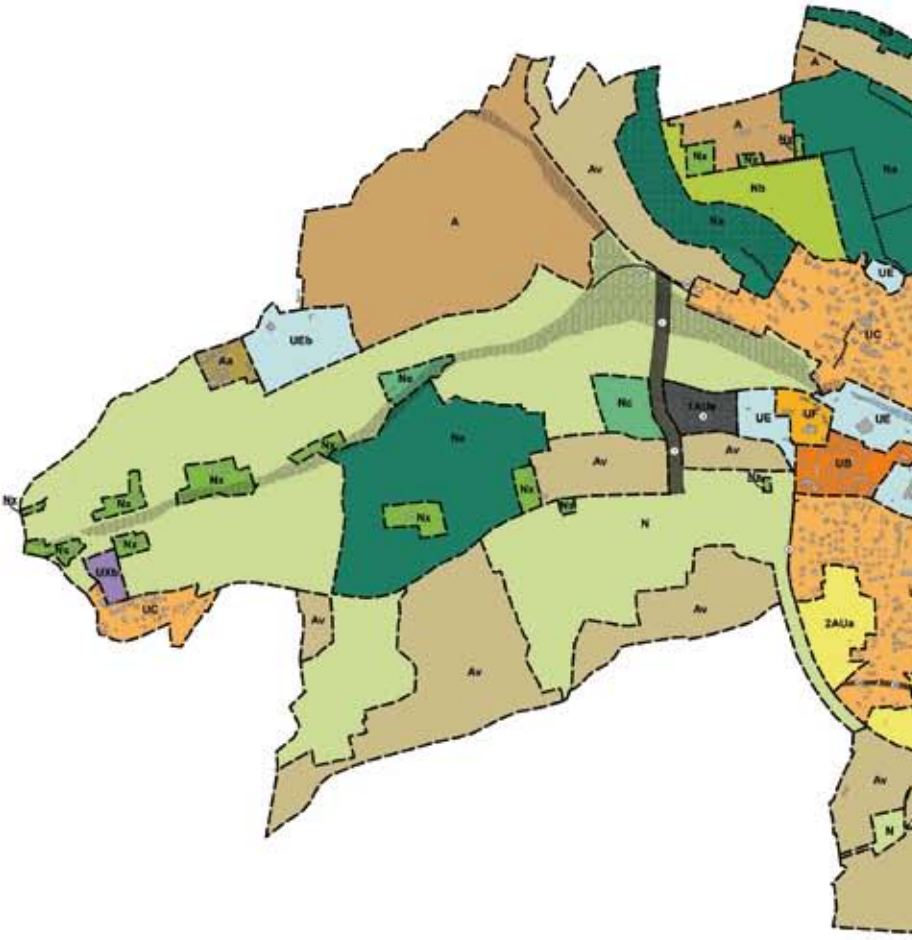

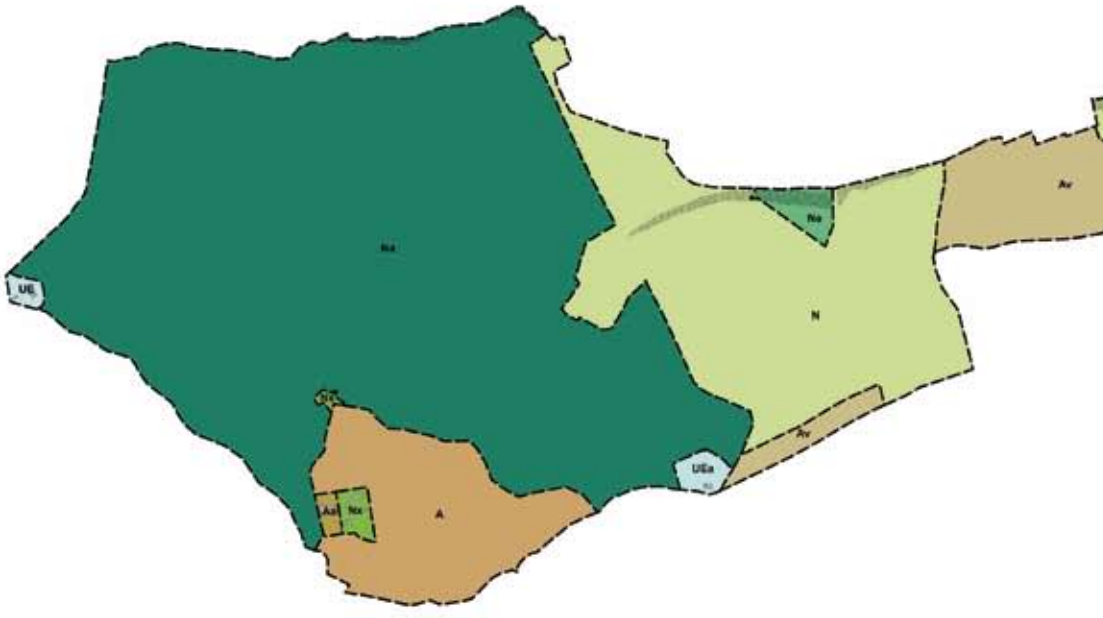

Zone agricole : A	
	Aa : secteur agricole constructible pour les agriculteurs et les viticulteurs.
	Av : secteur viticole AOC, inconstructible.

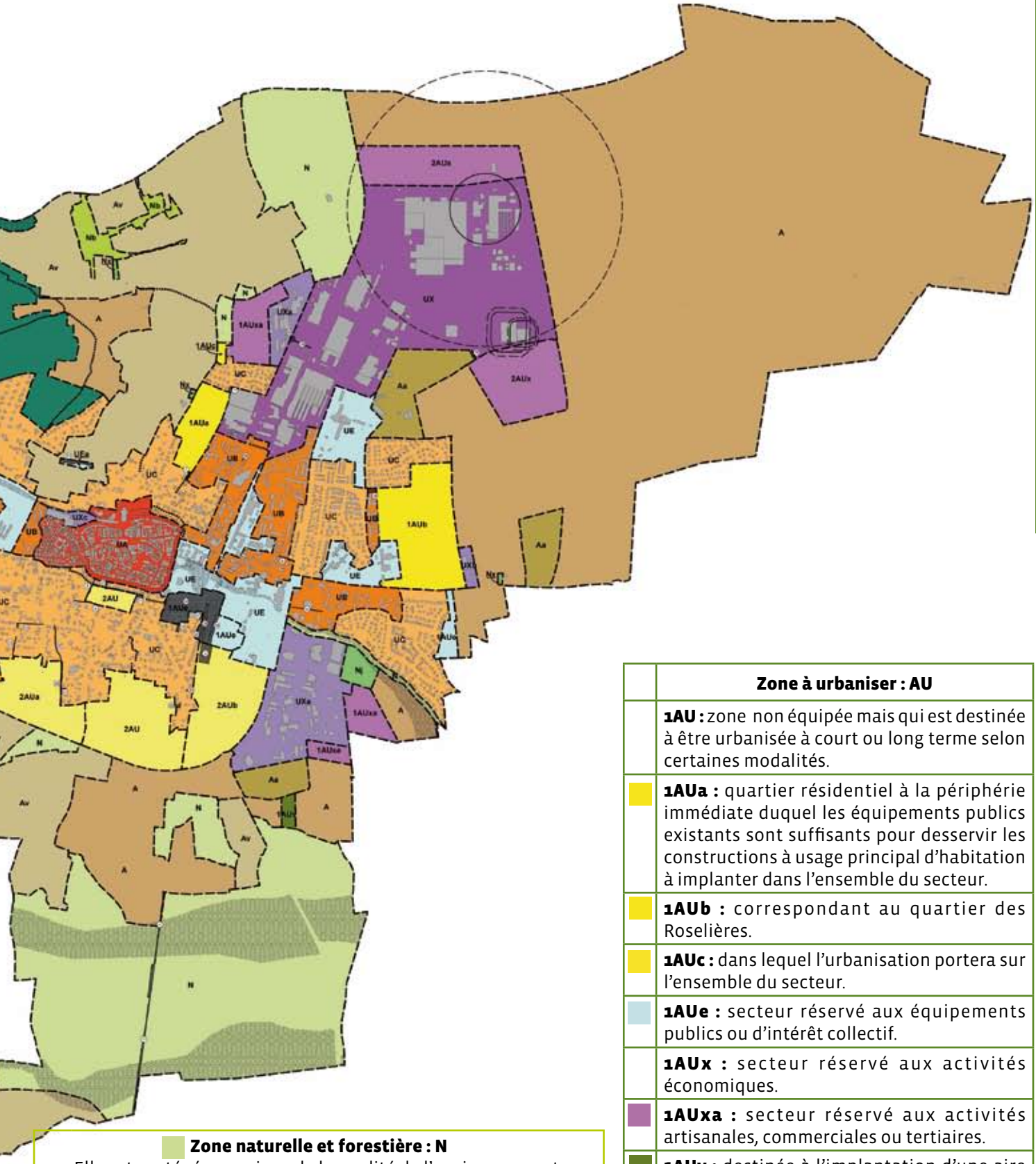

	Zone naturelle et forestière : N Elle est protégée en raison de la qualité de l'environnement, des sites et des paysages
	Na : secteur pour la protection et la mise en valeur des boisements importants ou remarquables.
	Nb : secteur pour la protection des zones de pelouses sèches.
	Nc : secteur pour la réalisation d'un centre équestre.
	Ne : secteur pour la mise en valeur d'un secteur d'étangs et du stand de tir.
	Nj : secteur des jardins familiaux.
	Nx : secteur pour l'extension mesurée des habitations existantes en zone naturelle.

	Zone à urbaniser : AU
	1AU : zone non équipée mais qui est destinée à être urbanisée à court ou long terme selon certaines modalités.
	1AUa : quartier résidentiel à la périphérie immédiate duquel les équipements publics existants sont suffisants pour desservir les constructions à usage principal d'habitation à implanter dans l'ensemble du secteur.
	1AUb : correspondant au quartier des Roselières.
	1AUc : dans lequel l'urbanisation portera sur l'ensemble du secteur.
	1AUe : secteur réservé aux équipements publics ou d'intérêt collectif.
	1AUx : secteur réservé aux activités économiques.
	1AUxa : secteur réservé aux activités artisanales, commerciales ou tertiaires.
	1AUv : destinée à l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage.
	2AU : zone inconstructible pour l'instant. Toutefois, l'affectation future de certains secteurs est d'ores et déjà indiquée.
	2AUa : secteur réservé à terme pour de l'habitat majoritairement.
	2AUb : secteur réservé à terme pour l'habitat des activités et des équipements notamment en liaison avec le tram-train.
	2AUx : secteur réservé à terme aux activités économiques de dimension intercommunale.

Les établissements scolaires d'Obernai

Pour cette année scolaire 2007/2008, la Ville d'Obernai accueille près de 4 000 élèves des écoles maternelles aux lycées.

Écoles Maternelles	
École Camille Claudel	124 élèves
École Gustave Doré	93 élèves
École Freppel	93 élèves
École du Parc	77 élèves
Total	**387 élèves**

Écoles Primaires	
École Pablo Picasso	411 élèves
École Freppel	178 élèves
École du Parc	153 élèves
Total	**742 élèves**

Collèges	
Collège Europe	511 élèves
S.E.G.P.A. Europe	89 élèves
Collège Freppel	462 élèves
Total	**1 062 élèves**

Lycées	
Lycée Freppel	573 élèves
Lycée des métiers P-E. Victor	312 élèves
C.F.A.du Lycée des Métiers	119 élèves
Lycée Agricole	436 élèves
C.F.A. du lycée Agricole	333 élèves
Total	**1 773 élèves**

Les collèges

CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le Collège Freppel : C'est le premier collège construit par le Conseil Général du Bas-Rhin en 1989, suite à la décentralisation. À l'époque, le programme pour la construction de ce collège d'une capacité de 500 élèves avait été établi sur la base des normes de l'époque de l'Education Nationale et le faible budget de l'opération avait imposé des solutions architecturales modestes et des matériaux économiques.
Pour permettre une mise à niveau de cet établissement, notamment en matière de capacité d'accueil, de confort acoustique, thermique et d'éclairage, le Conseil Général a décidé de procéder à la restructuration des bâtiments existants, complétée par une extension permettant d'accueillir au moins 600 élèves. Le cabinet Tekton a été désigné pour mener cette opération.
La 1ère tranche des travaux, qui comprend la création de salles de sciences et d'un nouveau restaurant scolaire, sera achevée à la rentrée 2008. La livraison finale des bâtiments agrandis et restructurés, intégrant un nouveau centre de documentation, est prévue pour la rentrée scolaire 2009/2010. Le Département aura alors investi plus de 4 950 000 € HT.

Perspective du Collège Europe

Le Collège Europe :

L'opération de restructuration du collège est en fin d'études de conception. La consultation des entreprises sera lancée en janvier 2008. Les travaux, estimés à 3 250 000 €HT, commenceront au printemps 2008 pour une durée de 2 ans.
Le projet concerne essentiellement la restructuration des ateliers SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), des salles de cours spécialisées, du hall, du préau et de l'administration, et le remodelage des espaces extérieurs et de l'abri-vélo.
Il intègre également la construction d'une salle polyvalente et celle d'un centre de documentation qui pourront être ouverts au public et fonctionner de manière autonome en dehors des créneaux horaires réservés aux collégiens.
Un parking, accessible depuis la nouvelle voie d'accès au Parc des Roselières, sera aménagé et utilisé alternativement par les professeurs (prioritaires en journée et en période scolaire) et par les habitants du quartier.

Les lycées

© GKG Architectes

Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole :

Le projet de restructuration et d'extension du lycée agricole d'Obernai, pour un montant de 37,4 M€ TTC est actuellement au stade des travaux. Il porte sur la construction et la restructuration de 17 732 m² dont une part très importante de 6 413 m² pour l'hébergement.

La restructuration et l'extension concerneront les bâtiments suivants :

- L'internat
- L'administration et la vie scolaire
- L'amphithéâtre - salle de réunion
- Le centre de ressources, CFA et CFPPA
- Le gymnase

Un bâtiment neuf pour l'enseignement et une salle de sport complètent le projet.

La conception paysagère du complexe participera à l'aménagement de l'ensemble. Des écrans végétaux et des bosquets structureront l'espace en complément du bâti.

Pour permettre le fonctionnement du lycée et limiter la co-activité pendant la réalisation des travaux, ceux-ci seront menés en plusieurs phases.

Actuellement, la 1ère tranche des travaux en cours porte sur la réalisation d'une chaufferie mixte bois/gaz. La livraison de cette tranche est prévue pour février 2008.

La 2ème tranche démarrera, au courant du 1er trimestre 2008, par la restructuration et l'extension de l'internat destiné à accueillir 330 élèves. La notification des marchés est en cours. Ces travaux portant sur l'ensemble des unités fonctionnelles s'étaleront jusqu'à fin 2013.

Une Approche Haute Qualité Environnementale HQE

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Région Alsace a décidé d'inscrire le projet du Lycée agricole d'Obernai dans une démarche de Haute Qualité Environnementale. Les exigences énergétiques nouvelles se retrouvent à travers les principales dispositions suivantes :

- Une chaufferie bois qui couvre par an 70 % des besoins en chauffage.
- L'installation de capteurs solaires thermiques pour les besoins en eau chaude sanitaire lorsque la chaufferie n'est pas en service.
- L'installation de panneaux photovoltaïques.
- La mise en place d'une toiture terrasse végétalisée à isolation renforcée.
- Le traitement des volumes importants de l'espace accueil par un dispositif de ponts canadiens.

Le Lycée Paul-Emile Victor à Obernai :

Après des travaux d'un montant de 8,8 M€ TTC portant sur la réalisation d'une chaufferie mixte bois/gaz, la construction d'un ensemble de logements, d'un bâtiment d'enseignement et la restructuration de l'internat, la deuxième tranche des travaux porte sur la réalisation d'un ensemble d'ateliers d'une surface de 11 000 m². L'étude de faisabilité est en cours. L'assiette foncière disponible du Lycée Paul-Emile Victor ne permettant pas d'accueillir cette unité fonctionnelle, une partie des ateliers de "maintenance agricole et parcs et jardins" du lycée CFA Paul Emile Victor sera réalisée sur le site du lycée agricole d'Obernai. Le transfert de l'atelier de maintenance sur le site du lycée agricole voisin permettra ainsi la mutualisation de l'usage des machines entre les filières.

Le Lycée Freppel : La Région Alsace a acheté à la Ville d'Obernai l'ancien internat, situé rue de Sélestat, avec l'idée d'en faire un bâtiment annexe pour le lycée Freppel. Les travaux permettant de sécuriser ce bâtiment sont en cours de réalisation. Afin d'arrêter la destination précise de cet ensemble, une étude de faisabilité est en cours, la remise de cette étude est prévue pour la fin de l'année.

Gripple

L'entreprise Gripple® a été fondée en 1988, à Sheffield, en Angleterre par M. Hugh Facey, qui auparavant travaillait dans le secteur du fil de fer.
Gripple® est née de la création d'un tendeur rabouteur pour clôtures agricoles. Ce système muni d'un galet autobloquant (voir produit ci-dessus), est appelé le "Gripple®". Au départ, les marchés étaient exclusivement agricoles (clôtures, palissages). Par la suite, le système a été décliné pour les applications industrielles avec la création de systèmes de suspensions rapides.

En 2000, la filiale Gripple Europe est créée à Obernai. Dirigée par M. Denis Anthoni, cette filiale a pour objectif de développer tous les marchés de l'industrie et du bâtiment dans l'ensemble des pays européens. Le pari est aujourd'hui réussi. Le marché de l'industrie devance le marché agricole !

Actuellement, l'entreprise commercialise plus de 500 références et propose des solutions sur-mesure, pour différents secteurs d'activité et pour différentes utilisations : bâtiments industriels, établissements scolaires, hôpitaux, magasins... Et sa clientèle est exclusivement composée de professionnels avec notamment des enseignes comme Simply Market, Botanic, Décathlon, IKEA, Cora... D'autres clients font partie du monde agricole.

Avec un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros, le groupe, leader sur son marché, emploie près de 250 salariés dans le monde et en 2007, la société a vendu près de 25 millions de "Gripple" à travers le monde.
C'est pourquoi pour accompagner sa croissance, Gripple® a lancé en 2007 la construction de deux nouvelles usines : une à côté du siège de Sheffield, l'autre à Chicago, pour le marché américain.

D'autre part, des investissements majeurs ont été effectués. Outre la construction et l'emménagement de nouveaux locaux dans la zone artisanale Sud d'Obernai en octobre 2005, les évolutions ont été multiples pour l'entreprise :

- de nouveaux produits et de nouvelles applications ont été développés,
- la performance des produits a été améliorée,
- les équipes ont été renforcées.

Lors de son implantation dans la zone d'activités Sud d'Obernai, la filiale Europe comptait 6 salariés. Début 2007, elle comptait 23 personnes pour atteindre aujourd'hui le nombre de 43. D'autres recrutements sont d'ailleurs prévus dans les prochains mois. Les ressources humaines sont très importantes pour le groupe, qui véhicule une culture d'entreprise très forte et qui se refuse à toute délocalisation.

Gripple Europe
1 rue du Commerce
Tél. 03 88 95 44 95

Les produits et la société Gripple ont été récompensés de nombreuses fois :

- 1990 : Médaille d'Or au Concours Lépine
- 1990 : Grand Prix du Président de la République
- 2000 : Prix de la Reine d'Angleterre pour l'entreprise - catégorie Innovation
- 2001 : Accréditation BSEN ISO 9001
- 2004 : Prix de la meilleure usine - Institute of Mechanical Engineers
- 2006 : Prix du fabricant de l'année – Manufacturing Live...

Rue des Pèlerins

Dans le cadre du plan communal pluriannuel de réfection des rues et voiries d'Obernai, la réfection complète de la rue des pèlerins a été programmée et débutera en février 2008.
D'une durée de 7 mois, ces travaux comprennent :

- le renouvellement de l'ensemble des conduites d'eau, d'assainissement et de gaz,
- la rénovation complète de la voirie par un aménagement de qualité avec une voie de circulation en pavés,
- l'élargissement des trottoirs afin de favoriser et de sécuriser la circulation des piétons,
- la mise en souterrain du réseau d'éclairage public avec le remplacement des lanternes.

Pendant les travaux, vos commerçants seront ouverts : Cave Barabos, Espace Coiffure Luminescence, Le Barbier de Cette Ville, Restaurant-Winstub La Dîme, Restaurant La Maison, Sweety Home.

En bref

Boulevard d'Europe : Après la création en 2006 d'un giratoire devant le nouveau centre commercial, la Ville va procéder à partir de février 2008 au réaménagement de la partie Nord du Boulevard d'Europe, qui dessert notamment les établissements Hager, Kronenbourg, Triumph et Stoeffler. Ces aménagements, d'un montant de 1 040 000€ HT, permettront de sécuriser le boulevard et de limiter la vitesse des voitures. De chaque côté du boulevard seront aménagés un trottoir et une piste cyclable, délimités par une bande verte. Les voies de circulation seront réduites à 6 m, voir à 4,50 m aux abords des traversées piétonnes et cyclables. Le réseau d'éclairage public sera complètement rénové, avec de nouveaux candélabres implantés dans les bandes vertes longeant les trottoirs avec un éclairage spécifique pour les voies cyclables et piétonnes ainsi que les traversées du boulevard.

Pôle culturel de la Ville d'Obernai : La salle municipale de spectacle et de cinéma vient d'être refaite au mois de septembre par la Ville pour un montant de 53 000€ HT. De nouveaux sièges numérotés, dont 5 places pour les personnes à mobilité réduite, une nouvelle moquette et le balisage lumineux des marches permettront au public d'apprécier davantage cette salle de 153 places et les spectacles et films proposés par l'association Espace Athic.

Rue de la Paix : Les travaux de consolidation de la chaussée sont terminés.

Listes électorales

La période d'inscription sur les listes électorales est ouverte jusqu'au **31 décembre 2007** dernier délai pour pouvoir participer aux élections de 2008.

Les **administrés de nationalité française**, majeurs ou atteignant leur majorité au 28 février 2008, jouissant de leurs droits civiques et étant domiciliés à Obernai, sont invités à s'inscrire sur les listes électorales à l'accueil de la Mairie. Ils devront se munir d'une pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

Les **jeunes Français, âgés de 18 ans** entre le 1er mars 2007 et le 28 février 2008, inscrits d'office au titre de l'article L11-1 du Code Electoral, sont invités à vérifier leur inscription.

Les **personnes ayant changé de domicile** au sein même d'Obernai sont priées de le signaler à la Mairie.

Remarque : la déclaration domiciliaire en Mairie n'entraîne pas l'inscription automatique sur les listes électorales.

Pour pouvoir exercer leur droit de vote pour l'élection des conseillers municipaux, **les ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne** autre que la France sont inscrits à leur demande sur une liste électorale complémentaire. Ils peuvent demander leur inscription s'ils jouissent de leur capacité électorale dans leur Etat d'origine et s'ils remplissent les conditions légales pour être électeurs.

Les inscriptions sur cette liste complémentaire sont prises auprès de la Direction des Services à la Population de la Mairie dans les mêmes conditions que les ressortissants Français et en présentant les mêmes pièces (Carte d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile).

La Mairie est ouverte au public
du lundi au mercredi : 8h15 à 12h et 13h45 à 17h
le jeudi : 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h30
le vendredi : 8h15 à 12h et 13h45 à 16h30

Recensement de la population

Du **17 janvier au 23 février 2008**, 8 % des Obernois seront recensés.
Organisé en partenariat avec l'INSEE, le recensement annuel a pour objectif de produire des informations plus fiables, plus récentes et qui permettront de mieux répondre aux besoins des habitants (crèches, hôpitaux, logements, établissements scolaires, etc.).
Si vous faites partie de l'échantillon sondé cette année, des agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du Maire, vous contacteront, à partir du jeudi 17 janvier 2008.

Les étapes du recensement :

- Un agent recenseur se rend à votre domicile pour vous déposer les questionnaires de recensement,
- Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis,
- L'agent recenseur revient récupérer les documents. Il peut aussi vous aider à les remplir si vous le souhaitez.

Les questionnaires devront être remis soit à l'agent recenseur, soit retournés à la mairie, soit à l'INSEE avant le 23 février 2008. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires. Participer au recensement est un acte civique et également une obligation. Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles, elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Renseignements au 03 88 49 95 95
et www.insee.fr

Naissances

Mois de septembre 2007 : Mathéo TORCHY, Guillaume LORENTZ, Laurine HURÉ, Matthieu HENRY, Cassandra JUNG, Cléo DROUILLARD-LECLERC, Marie TEXIER, Ammieline SAMBA.

Mois d'octobre 2007 : Louise HALTER-TISLER, Rachel NAUS, Noah KISTER, Ezgi SOMUNCU, Nisa KARAAHMET, Johan LABONNE, Jade SCHNEIDERS, Maxime REHBERGER, Ninon BASTIEN, Ali YILMAZ, Zérine KOC, Melina DAGDEVIREN, Muhammed YILDIZ.

Inscription scolaire

L'inscription scolaire doit être faite par les parents la 1ère année où l'enfant est accueilli dans une école maternelle ou élémentaire d'Obernai. Les années suivantes l'inscription est automatique.

Cette démarche est à effectuer à la Mairie auprès de la Direction des Services à la population **du 4 février 2008 au 29 février 2008**. Une fois le dossier complet, un bulletin de pré-inscription sera délivré afin que les parents puissent présenter l'inscription au directeur de l'école dans laquelle est inscrit leur enfant.

Les documents à présenter lors de l'inscription :

- Le formulaire d'inscription (une fiche par enfant). Le formulaire est téléchargeable (sur www.obernai.fr) ou à récupérer à l'accueil de la Mairie.
- Le livret de famille ou tout autre document attestant la filiation de l'enfant.
- Le carnet de santé.
- Pour l'admission en école maternelle, un certificat médical attestant que l'enfant est apte à fréquenter l'école maternelle.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, bail...).
- Le certificat de radiation pour les enfants qui étaient scolarisés dans une autre commune ou en cas de changement d'école en cours de cycle faisant ressortir le niveau scolaire de l'enfant à scolariser.
- En cas de séparation ou de divorce, la copie de l'extrait de jugement stipulant les modalités de garde de l'enfant.

Les parents, dont les enfants fréquentent actuellement les écoles maternelles et qui sont admis au cours préparatoire, doivent procéder à une nouvelle inscription pour l'admission à une école élémentaire d'Obernai. Les demandes de dérogation scolaire sont à présenter dans les mêmes conditions que les inscriptions scolaires.

Renseignements à l'accueil de la Mairie - Tél. 03 88 49 95 95

Chambres d'Hôtes

Les chambres d'Hôtes ont fait l'objet d'un décret du 3 août 2007, publié au Journal Officiel, qui en fixe les règles et notamment l'obligation de déclarer en Mairie cette activité. Le formulaire est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site www.obernai.fr. Attention : Les personnes qui offrent à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doivent effectuer cette déclaration avant le **31 décembre 2007**, après mise en conformité des locaux, s'il y a lieu, avec les réglementations en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité.

Renseignements auprès de la Direction des Finances et de l'Exploitation du Patrimoine Tél. 03 88 49 95 88

À la découverte du bilinguisme

Le dimanche 3 février 2008 de 14h à 18h, l'association Kinderlaterne organise une après-midi d'information sur le bilinguisme Français/Allemand/Alsacien au Centre Arthur Rimbaud d'Obernai.

Au Programme :

- Conférence sur le bilinguisme précoce par Anémone Geiger-Jaillet (Prof Dr. phil. habil, Maître de conférence HDR à l'IUFM d'Alsace).
- Conférence sur les enjeux économiques du bilinguisme par Patrick Hell (Aménagement du Territoire - CCI Sud Alsace Mulhouse) et Bernard Schwengler (Agrégé de sciences sociales et docteur ès science politique).
- Goûter, ateliers en alsacien, maquillage, stands d'information.
- D'autres activités sont en cours de programmation (spectacle en allemand ou en alsacien, intervention d'entreprises locales...).

Association pour le Bilinguisme à Obernai
"Kinderlaterne" - Mme SUTER
21, rue Schultz Wettel - Tél. 03 88 95 08 30
Internet : www.kinderlaterne.com
Courriel : bilingueobernai@yahoo.fr

Agenda 2008

L'Agenda personnalisé de la Ville sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres obernoises avant la fin du mois de décembre. La version 2008 comprend l'ensemble des informations utiles sur notre ville : les coordonnées des services municipaux, des établissements scolaires, des associations et de l'ensemble des professionnels de santé... Le plan de notre cité a également été réactualisé avec les nouveaux giratoires et les nouvelles rues du quartier des Roselières.
Si éventuellement début janvier, vous n'aviez pas reçu l'agenda, vous pouvez venir le retirer à l'accueil de la Mairie ou à l'Office de Tourisme.

Pour les modifications à effectuer dans l'agenda 2009, merci de bien vouloir contacter le Service communication de la Mairie avant fin septembre 2008.
Té. 03 88 49 95 71 - Courriel : com@obernai.fr - Fax 03 88 49 90 83.

Collecte des déchets

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

En raison des fêtes de fin d'année, les ramassages des déchets seront décalés certains jours sur Obernai.

- La collecte des ordures ménagères du mardi 25 décembre sera avancée au samedi 22 décembre
- La collecte des ordures ménagères du mercredi 26 décembre sera reportée au samedi 29 décembre
- La collecte des sacs de tri du mercredi 26 décembre sera reportée au vendredi 28 décembre
- La collecte des ordures ménagères du mardi 1er janvier 2008 sera avancée au samedi 29 décembre.

En raison de ces changements, nous vous invitons à sortir les conteneurs la veille au soir.

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
Tél. 03 88 95 53 52

Le réflexe citoyen

Les déjections canines sont un véritable fléau. Pour lutter contre cette pollution, il existe à Obernai plusieurs dispositifs implantés dans chaque quartier :
- les "canisites" avec une poubelle spéciale située juste à côté,
- les distributeurs de sacs approvisionnés régulièrement.

Les propriétaires de chiens ont ainsi la possibilité de promener leurs compagnons à quatre pattes en ville, tout en respectant le cadre de vie de notre cité.

Ramasser les déjections canines, c'est préserver les espaces publics mais aussi respecter les autres et le travail des agents des espaces verts !

Obernai Chante

Interview de Françoise Kaltenbacher,

Présidente de l'association.

"La grande aventure a commencé en 1985 avec cinq valeureux membres, à l'initiative d'un amoureux du chant choral, François Erdrich. En janvier 1989, l'Association Obernai Chante est créée officiellement avec une vingtaine de membres. Pour ces choristes de tout âge, sans bagage musical particulier, et venant de tous les horizons, la passion est toujours aussi forte et ils n'ont pas cessé de la transmettre à tous ceux qui les ont rejoints, au fil des années. Dix-huit ans après, nous sommes une soixantaine de membres actifs, notre répertoire s'est élargi et nous sommes désormais accompagnés d'un petit ensemble instrumental."

Interview de François Erdrich,

Chef de Coeur

"Nous privilégions l'amitié et la solidarité au sein du groupe Obernai Chante et nous formons une grande famille. Nous répétons tous les lundis soirs à 20 heures à la Maison de la Musique et des Associations. Grâce à ces heures de travail, les fausses et bonnes notes égrenées pendant les répétitions, nous avons la joie de partager notre passion avec notre cher public, lors de nos concerts.

Notre répertoire compte plus de 190 chants, allant de la chanson française aux chants anglais ou allemands, en passant par les chants religieux ou le gospel. Les harmonisations sont toujours inédites et originales. En février 2002, nous avons eu l'opportunité de réaliser notre premier CD. Plusieurs mois de répétitions, une semaine d'enregistrement au Couvent du Bischenberg et plusieurs heures de musique et de travail en studio ont été nécessaires, mais ce fut une expérience très enrichissante".

Interview de Gilbert Ohresser,

Chargé de la Communication

"Depuis la création de notre association, nous avons tissé des liens avec d'autres groupes vocaux ou musicaux. Notamment avec le Männergesangverein de Gengenbach, la ville allemande jumelée à Obernai, qui nous invite chaque année à son concert de Noël. Récemment, nous avons également participé aux cérémonies du vingtième anniversaire du jumelage avec la ville de Pully, l'autre ville jumelée à Obernai. Nous chantons aussi chaque année lors de la Fête de la Musique, et nous organisons notre traditionnel concert de Printemps à la salle des fêtes d'Obernai et celui de Noël à l'église Saints Pierre et Paul.

Ainsi, tout au long de l'année, Obernai Chante participe au dynamisme d'Obernai en proposant à un public fidèle de nombreux concerts au profit d'œuvres caritatives ou humanitaires."

Association Obernai Chante
Françoise Kaltenbacher
217b rue des Hirondelles
67210 NIEDERNAI - Tél. 03 88 47 01 34 -
Internet : www.obernai-chante.org

Programme des prochains concerts d'Obernai Chante

- ***22 décembre 2007 :*** Concert de Noël à l'église Saints Pierre et Paul d'Obernai à 15h
- ***30 décembre 2007 :*** Concert avec le Männerschor de la Ville de Gengenbach à Gengenbach à 17h
- ***28 juin 2008 :*** Concert à la Salle des Fêtes à 20h
- ***29 juin 2008 :*** Concert à la Salle des Fêtes d'Obernai à 16h

Les pelouses sèches

Conservatoire des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique

ALSACE NATURE

L'Orchis pourpre (variété d'orchidée)

Parmi les espaces de nature variés de notre région, les collines du Piémont, avec leur mosaïque de vergers traditionnels, prairies composées de haies, bosquets et chemins creux, pâtures... forment l'un des maillons importants de ce que l'on a coutume d'appeler notre patrimoine naturel.

Plus rarement, mais avec une émotion certaine, l'on découvrira au détour du sentier ces milieux si particuliers que l'on nomme pelouses sèches, ou pelouses à orchidées. Un terme technique sans doute bien barbare pour désigner un milieu foisonnant de vie, ayant bien peu de rapport avec les uniformes gazons de nos jardins. Ces associations végétales se développent sur des sols particuliers, très perméables, qui induisent un micro-climat sec et chaud. Îlots de vie, elles passionnent botanistes et entomologistes, tant y vivent nombreuses des espèces rares, originaires pour certaines des pays méditerranéens ou d'Orient, qui ont pu y trouver refuge en dépit des aléas climatiques de notre planète. Les différents types de pelouses sèches sont en effet connus comme l'un de nos plus importants réservoirs de biodiversité. Par exemple, en France, près du tiers des espèces de la flore de France a été recensé sur ces milieux, qui ne couvrent pourtant qu'une toute petite partie de notre territoire national.

En Alsace, les pelouses à orchidées se rencontrent notamment sur le Piémont des Vosges, où elles croissent alors sur les affleurements calcaires. Disséminées et rares, elles couvrent ça et là des parcelles de quelques hectares seulement.
La commune d'Obernai possède plusieurs terrains communaux abritant de tels sites naturels remarquables, notamment la pelouse du **Mont National, et le site de l'Immerschenberg**. Une gestion spécifique y est appliquée. Il s'agit d'assurer une fauche tardive, puis d'exporter les foins. Cela permet d'éviter d'une part l'embroussaillage des pelouses, d'autre part l'enrichissement du sol par la décomposition des herbes (des sols trop riches condamneraient les plantes les plus fragiles comme les orchidées).

L'entretien de la pelouse du Mont National est assuré par le Pôle Logistique et Technique de la Ville d'Obernai, celui de l'Immerschenberg a été confié, depuis 1994, au Conservatoire des Sites Alsaciens par le biais d'une convention. Chaque année, un chantier nature, ouvert à tous les bénévoles, y est organisé.

Quoique distants, à vol d'oiseau, d'à peine 500 m, l'observateur attentif notera pourtant certaines différences marquées au printemps entre les 2 sites. Ainsi le Mont National est le domaine d'abondance de l'Orchidée brûlée, laquelle disparaît presque sur l'Immerschenberg. A l'opposé, des centaines de pieds d'Orchidée homme-pendu colorent ce site, mais sont quasiment absentes au Mont National. Ces subtiles différences montrent bien que la préservation de chaque site, même de faible superficie, est essentielle, et participe à la conservation de notre biodiversité alsacienne en général.

Site de l'Immerschenberg

Pour participer aux chantiers nature du Conservatoire des Sites Alsaciens : renseignez-vous au 03 88 59 77 00 ou sur leur site internet : http://csa.cren.free.fr

Depuis 2001, une campagne de sensibilisation pour la préservation des pelouses sèches et milieux naturels du Piémont est coordonnée par Alsace Nature en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin. Infos sur www.alsacenature.org.

Les Livres sur Obernai

Le Roman des Saveurs

Découvrez, le long du savoureux conte d'Anne-Marie Wimmer, les produits d'excellence élevés et cultivés par des passionnés, amoureux du savoir-faire et de la terre, que Thierry Schwartz, plus jeune étoilé de France en 2004, cuisine avec feu et éclat en son Bistro des Saveurs, à Obernai.

A la suite du roman : trente-deux recettes à réaliser en toute liberté !.

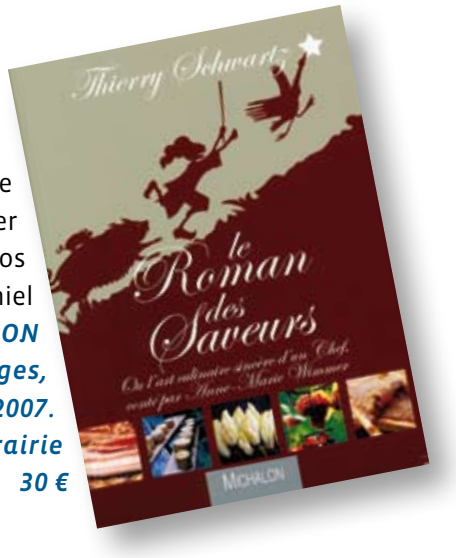

Texte
d'Anne-Marie Wimmer
Photos
de Jean-Claude Amiel
Editeur MICHALON
Ouvrage de 287 pages, paru en octobre 2007.
Disponible en librairie
30 €

Obernai et le Mont Sainte-Odile

Le photographe, Christophe Hamm, emmène le lecteur à la découverte d'Obernai sous des angles étonnants en capturant des lumières inhabituelles et en mettant en évidence grâce à des prises de vue particulières, l'architecture d'Obernai.

Ce livre trilingue (français, allemand, anglais) de 128 pages, au format à l'italienne, composé de plus de 200 photos, permet de redécouvrir Obernai et ses différents quartiers avec également quelques photos du Mont Sainte Odile.

Photos Christophe Hamm - Texte Christine Muller

Editeur ID L'EDITION
Collection : l'Alsace aux milles visages
Disponible en librairie
34 €

"Dédale de vie"

Du **14 au 25 janvier 2008**, le Centre Arthur Rimbaud accueillera une exposition intitulée "Dédale de vie", qui traite d'une manière généraliste, des conduites à risques chez les jeunes de 10 à 25 ans. Des séances d'animations sont proposées aux établissements scolaires et au grand public.
D'autres actions complèteront cette exposition, telles que des conférences, des tables rondes... Cette exposition est mise à disposition par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Mercredi 6 février 2008
Cavalcade dans les rues d'Obernai à 15h

Centre Arthur Rimbaud
2,avenue de Gail
Tél. 03.88.95.01.24
Fax. 03.88.95.65.48

Au Programme

Lieu commun ?

Les Flaques

Macbett

Pygmalion

DANSE — MARDI 22 JANVIER - 20H30

Lieu commun ?

Une seule et même pièce qui réunit un solo, un duo, un trio et un quintet... Un événement fortuit va bouleverser le cours des choses et obliger les interprètes à évoluer...

THÉÂTRE — VENDREDI 1ER FÉVRIER - 20H30

Roberto Zucco - Etape 2

Sa violence lui fait peur, pourtant il la propage en toute conscience de ses actes. Une pièce qui retrace la thématique de la violence des échanges humains et la question du passage à l'acte.

THÉÂTRE — DIMANCHE 3 FÉVRIER - 17H

Les flaques

Anatole et Léontine portent en eux des chagrins et des secrets qui les étouffent. Ils s'en libéreront en sautant dans les flaques, en éclaboussant des mots puis en mettant leur peine dans une bouteille.

VOYAGE THÉÂTRAL — DIMANCHE 10 FÉVRIER - 17H

20 000 lieues sous les mers

En 1868, un monstre menace les navires des mers du globe. Une frégate à sa poursuite...

THÉÂTRE — MARDI 26 FÉVRIER - 20H30

Macbett

Une réflexion profonde sur la mécanique du pouvoir...

THÉÂTRE — MARDI 11 MARS - 20H30

Pygmalion

L'histoire où un professeur de phonétique décide de métamorphoser une petite marchande en lady et la faire passer pour une duchesse...

THÉÂTRE — DIMANCHE 16 MARS - 17H

Le plus petit cabaret du monde

Une fable drôle et touchante, conduite sur le fil par une clown en mal de tragique, un trompettiste qui a des choses à dire et une actrice en chef d'un autre temps...

Relais Culturel Espace Athic
Tél. 03 88 95 68 19
www.espace-athic.com

Exposition

Médiathèque d'Obernai

Jusqu'au 12 janvier 2008, Michèle Wagner présente ses oeuvres dans le cadre d'une exposition intitulée "Papiers découpés", à la Médiathèque Municipale, Cour Athic. L'exposition est ouverte le mardi de 17h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 16h.

Renseignements au 03 88 95 18 20 ou sur www.obernai.fr

Les Mystères des Nuits Sacrées

Au fil des rues et des places, entre ombre et lumière, ce spectacle nous conduira à travers Obernai pour remonter le temps de Noël. Noël ne se résume pas aux cadeaux du 24 décembre, il fait partie des mystères des nuits sacrées. C'est un moment privilégié qui va de l'Avent l'Epiphanie, un moment où les hommes prenaient autrefois le temps de se retrouver. De légendes en vieilles traditions, nous vous entraînerons au coeur de la magie de Noël. Un Noël fait d'humanité, de rire et d'émotion, de chaleur humaine, de mystère et d'espoir.

Vendredi 28 décembre à 18h30, rendez-vous devant l'église Saints Pierre et Paul

À la découverte du Noël Alsacien et des décors traditionnels

Visite guidée à travers la vielle ville, offerte par l'Office du Tourisme. Découverte du Saint Nicolas, Christkindel, Hans Trapp... à travers des illustrations dans les vitrines des commerçants.

Mercredi 26 décembre et vendredi 4 janvier, rendez-vous à 15h devant l'Office de Tourisme

La Budig

Le Comité des Fêtes d'Obernai vous invite à une soirée de théâtre alsacien avec la "Budig"et sa 13ème tournée "Langsam, ça va vite", le **samedi 12 janvier 2008 à 20h30** à la salle des Fêtes d'Obernai.

Langsam, ça va vite ! En un clin d'œil et 2h20, la "Budig" va prendre son temps pour revenir rapidement sur les échéances électorales passées et à venir.

In Nul Komma Nix, nemmt eich b'Budig vun Paris uff Strossburi mit fer a Reiss durich d'letchte un d'nägchte Wahle. Sans hâte ni précipitation aucune, la "Budig" va répondre à l'urgence nationale en traînant sur notre particularisme régional.

Im Elssass, marsch am bechte langsam wenn's in Frankrich schnell muess gehen ! A fond de train, la "Budig" va s'arrêter pour passer en vitesse et en revue l'actualité et la vie quotidienne des alsaciens.

D'Budig wart nit bis de Zug durich isch fer d'Elssässer ! En alternant le retard du français et l'avancée du dialecte, la diligence des sketchs et la douceur des chansons, la vélocité de l'humour et la brièveté de l'émotion, la "Budig" invite le spectateur à se divertir tranquillement pour, très vite, oublier les affres de la vie quotidienne. Mit Humor un Zärtlichkheit fiehrt eich d'Budig in s'ahldäjliches Läwe a rum ewerem singe un babble un hautsächlich ewerem lache.

Un spectacle vivant en temps réel pour francophones avertis et dialectophones confirmés.Un nit vergässe, ewer s'Elssas ze lache isch licht, ewer d'andere ze lache isch einfach, awer ewer sich selwer ze lache, diss isch Humor.

Réservez dès à présent votre place (10€) à l'Office de Tourisme d'Obernai, place du Beffroi.

Obernai

Entreprendre tous ensemble

Les Festivités de Noël

Exposition de crèches québécoises

50 crèches issues de la collection de Rivière Eternité sont exposées à Obernai. Peu traditionnelles, ces crèches suscitent l'admiration par l'extraordinaire créativité des artistes mais aussi par l'extrême originalité des matériaux.

Pour leurs réalisations, les artistes font naturellement appel au bois, à la céramique, à l'aluminium, au verre, à la porcelaine, à l'albâtre mais plus curieusement aussi au cuir de morue, aux os de phoque, aux arêtes de poissons, au raku, au bois de caribou, aux champignons... Cette diversité de matériaux donne à l'ensemble des oeuvres un caractère surprenant et encourage l'imagination pour notre plus grand plaisir.

À l'église Saints Pierre et Paul, jusqu'au dimanche 6 janvier 2008, ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, le 1er janvier ouverture à 14h

Sentier des Gourmandises

Exposition présentant le savoir-faire des métiers de la bouche, dans le domaine du sucré. Présentation de sapins décorés à l'ancienne et expo-vente de meubles polychrome, tissu kelsch et peintures sur verre.
Ouverte jusqu'au dimanche 6 janvier inclus, tous les après-midi de 14h à 18h, les dimanches ouverture en non-stop de 9h à 18h, le 24 et 31 décembre, fermeture à 17h, le 25 décembre et 1er janvier fermé.

Du mercredi 2 au samedi 5 janvier inclus : démonstration de fabrication de galettes des rois tous les après-midi de 15h à 16h. Ateliers vivants animés par les pâtisseries Gross, et Urban-Adrian-Dubois, les boulangeries Muller, Lang Alain, Rémy, Régina, Lang Rémy.

Le Village des Rois Mages

Ouvert du mercredi 26 décembre au dimanche 6 janvier de 11h à 18h, ouverture à 15h le 1er janvier Place du Marché.